

Le Vésinet.demain

Elections municipales des 9 et 16 mars 2008

Stéphane Berline



Forte de mon expérience de Maire-adjoint déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse (*2231 élèves dans l'ensemble des écoles publiques et privées de la ville*), je propose aux Vésigondins la réconciliation autour de nouveaux élus, l'écoute de ceux qui désirent faire connaître leur perception du Vésinet d'aujourd'hui et de demain, enfin l'action dans la transparence.

Ma liste « **Le Vésinet.demain** » se construit avec des hommes et des femmes

- prêts à travailler dans la concertation et le dialogue,
- prêts à se confronter avec la diversité des opinions et des arguments venant de la population,
- prêts à apporter leur expérience et leurs conseils à une future maire, déjà au cœur des dossiers municipaux et de l'action du Département, mais ouverte aux idées innovantes qui projeteront enfin Le Vésinet dans le 21^{ème} siècle.

Les lignes d'action pour demain :

- ↳ maintenir une fiscalité basse,
- ↳ innover dans les domaines de la culture et de la communication,
- ↳ développer une politique en faveur des adolescents et des jeunes adultes à l'aube de leur carrière,
- ↳ créer de véritables Conseils de Quartier élus pour améliorer leur environnement et embellir chaque secteur du Vésinet,
- ↳ reprendre à bras le corps le dossier de la Place du Marché:

Un moratoire permettra de proposer des solutions réalistes et chiffrées et d'informer la population du Vésinet de l'état détaillé du dossier.

Les décisions seront à prendre rapidement et devront être approuvées à une forte majorité.

L'enjeu mérite les quelques semaines à consacrer à ce projet.

BULLETIN REPONSE

à adresser à : Association « Le Vésinet.demain »
18 bis rue de Verdun 78110 Le Vésinet
Courriel : levesinet.demain@gmail.com

Monsieur/Madame :

Demeurant :

Courriel :

Téléphone :

Souhaite être contacté(e)

Souhaite recevoir toutes les informations concernant l'association

Souhaite apporter un soutien financier à l'Association « Le Vésinet.demain financement »

(chèque à adresser à l'ordre de l'association seule habilitée à recevoir des dons)

Vous recevrez un reçu édité par la CNCCFP (Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) permettant une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable